

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 001/2023/FNM

Le **Vendredi 17 Février 2023 à 10 heures**, il sera procédé, à la salle des réunions de la Fondation Nationale des Musées sise à : 31, avenue Alaouiyine, Quartier Hassan, Rabat à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour **la gestion par concession de la Librairie et la Boutique** du Musée Mohammed VI d'Art Moderne et Contemporain en lot unique.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau de la Chargée des Moyens Généraux de la Fondation Nationale des Musées à Rabat, il peut également être téléchargé soit à partir du site web de la Fondation Nationale des Musées www.fnm.ma, soit à partir du portail des marchés publics <https://www.marchespublics.gov.ma> conformément à l'article 19 du Règlement des achats, fixant les conditions et les formes de passation des marchés de la Fondation Nationale des Musées ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **20 000,00 DHs (Vingt Mille Dirhams)**.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Règlement précité.

Les concurrents peuvent :

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre de la Fondation Nationale des Musées.
- Soit déposés par voie électronique, sur le portail des marchés publics : <https://www.marchespublics.gov.ma>, conformément aux articles 131 et 132 du règlement des achats de la Fondation Nationale des musées ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Il est prévu une visite des lieux **obligatoire le Mercredi 08 Février 2023 à 11h** aux locaux de la Librairie - Boutique au Musée Mohammed VI d'Art Moderne et Contemporain à Rabat, une déclaration de connaissance des lieux selon le modèle en annexe sera délivrée au concurrent présent.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du Règlement de la consultation.